

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative à la déclaration de projet au lieu-dit La Bastidette
valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de
La Crau

Monsieur le Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée a organisé, par arrêté n°AP23/97 en date du 23 mai 2023, une enquête publique portant sur le projet de déclaration de projet au lieu-dit La Bastidette valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de La Crau. Cette procédure a pour objet la création d'un nouvel établissement du Centre Départemental de l'Enfance (CDE).

L'enquête porte à la fois sur l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence (article L153-54 du code de l'urbanisme).

Le règlement écrit et graphique, les Orientations d'Aménagement et de Programmation, la liste des Emplacements Réservés du Plan Local d'Urbanisme, ainsi que les avis émis sur le dossier par les personnes publiques associées sont joints au dossier d'enquête.

Le dossier d'enquête publique mis en consultation comprend les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête ainsi que l'avis de la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAE n°2022APAG448/0244 du 31/10/2022, la réponse écrite du maître d'ouvrage à cet avis et le compte rendu de l'examen conjoint des personnes publiques associées à la procédure (article L123-10 du code de l'environnement).

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête à feuillet non mobiles, cotés et paraphés par le Commissaire-Enquêteur, seront mis à disposition du public aux fins de consultations, d'observations, propositions et contre-propositions pendant la durée de l'enquête, du 19 juin 2023 au 24 juillet 2023 inclus (soit 36 jours consécutifs), à l'Hôtel de Ville de la Commune de La Crau, siège de l'enquête publique, du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être adressées au Commissaire-Enquêteur, Monsieur Marc SOREL, désigné par le Tribunal Administratif de Toulon

- par courrier, jusqu'au 24 juillet 2023, 17h00 (cachet de la poste faisant foi) au siège de l'enquête publique, en Mairie de La Crau, Boulevard de la République 83260 La Crau ;
- par voie électronique jusqu'au 24 juillet 2023, 17h00, à l'adresse suivante : mtpm.plu@metropoletpm.fr

Elles seront tenues à la disposition du public au siège de l'enquête publique dans les meilleurs délais.

Les informations relatives à l'enquête publique sont également disponibles sur les sites internet de la

Métropole (www.metropletpm.fr) et de la Commune (www.villedelacrau.fr).

Un ordinateur dédié à la consultation du dossier dématérialisé sera mis à la disposition du public au siège de l'enquête publique aux heures d'ouverture précitées.

Toute information concernant le dossier d'enquête publique pourra être sollicitée auprès de Madame Marie-Laurence MARINO, Direction de l'Aménagement du Territoire en Mairie de La Crau, tel : 04.94.01.56.84.

Le Commissaire-Enquêteur recevra personnellement les observations du public les jours suivants en Mairie de La Crau :

- Le lundi 19 juin 2023 de 9h à 12h
- Le mercredi 28 juin 2023 de 9h à 12h
- Le jeudi 13 juillet 2023 de 14h à 17h
- Le lundi 24 juillet 2023 de 14h à 17h

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête sera mis à disposition du Commissaire-Enquêteur qui sera chargé de le clore.

Dès réception du registre et des documents annexés, le Commissaire-Enquêteur rencontrera, dans la huitaine, le responsable de projet, et lui communiquera un procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

Le Commissaire-Enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour établir et transmettre au Président de la Métropole, son rapport et ses conclusions motivées, ainsi que les exemplaires du dossier de l'enquête déposés en Mairie, accompagnés du registre et des pièces annexées.

Le rapport et les conclusions du Commissaire-Enquêteur seront tenus à disposition du public en mairie de La Crau pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête, et seront publiés sur le site internet de la Métropole TPM et de la Commune de La Crau.

Le Conseil Métropolitain se prononcera par délibération sur l'approbation de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de La Crau, éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du Commissaire-Enquêteur.



Jean-Pierre EMERIC
Adjoint au Maire
et Conseiller Métropolitain
délégué à l'Aménagement
du territoire



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MISE EN COMPATIBILITE DU PLU DE LA CRAU DANS LE CADRE D'UNE DECLARATION DE PROJET AU LIEUDIT LA BASTIDETTE - PROJET D'ETABLISSEMENT POUR L'ENFANCE PORTE PAR LE DEPARTEMENT

Quand se déroule l'enquête publique ?

Une enquête publique est programmée **du 19 juin 2023 au 24 juillet 2023 inclus**. Elle concerne à la fois l'intérêt général de l'opération, le projet d'établissement pour l'enfance porté par le Département du Var, et la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui en est la conséquence.

Comment ça marche ?

L'enquête se déroulera **en Mairie de La Crau**.

Durant cette période, toute personne qui le souhaite peut :

- Consulter le dossier d'enquête en Mairie (boulevard de La République, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00) ou à toute heure sur les sites internet de la Ville de La Crau (www.villedelacrau.fr) ou de la Métropole Toulon Provence Méditerranée (www.metropletpm.fr) ;

- Consigner des observations, propositions ou contre-propositions dans le registre ouvert à cet effet en mairie ou les adres-

ser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur :

- Par courrier, jusqu'au 24 juillet 2023, 17h00 (cachet de la poste faisant foi) en Mairie de La Crau, Boulevard de La République 83260 La Crau ;

- Par voie électronique jusqu'au 24 juillet 2023, 17h00, à l'adresse suivante : mtpm.plu@metropoletpm.fr

Le Commissaire Enquêteur recevra personnellement les observations du public (au rez-de-chaussée de la Mairie) :

- Le lundi 19 juin 2023 de 9h à 12h ;
- Le mercredi 28 juin 2023 de 9h à 12h ;
- Le jeudi 13 juillet 2023 de 14h à 17h ;
- Le lundi 24 juillet 2023 de 14h à 17h.

Où se renseigner ?

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le site internet de la Ville de La Crau (www.villedelacrau.fr) ou auprès du Service Urbanisme de la Ville de La Crau (tél : 04.94.01.56.84).